

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2019

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire), URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), DELATTRE Albert, FRISON Fabrice+1 pouvoir, HENOCQUE Nicolas+1 pouvoir, NIOT Daniel +1 pouvoir, VAN MOORLEGHEM Didier, VOISIN Vincent

Mesdames KALOTA Ghislaine, HANNECART Pascale+1pouvoir (adjointes), DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie, NOBECOURT Martine

Absents excusés : Messieurs DUPRÉ Benoît (pouvoir M. Niot), DUPRÉ Philippe (pouvoir Mr Frison), Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie, DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Hannecart), DUPRÉ Magalie, GUILLOTTE Monique, HÉNOCQUE Cécile (pouvoir Mr Hénocque).

Secrétaire de séance : Mme Nobécourt Martine

Convocation du 20.09.2019

Membres en exercice : 22

membres présents : 15

membres votants : 15+4 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Mr le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Installation d'un conseiller
- Approbation du compte rendu du 25 juin 2019
- Rapport du Maire
- Bail du dispensaire
- Base de vie éolien
- Fiscalité éoliennes
- Colis des anciens
- Rapport assainissement 2018
- Rapport eau potable 2018
- Route d'Artagnan
- Statuts de la FDE
- Adressage postal
- Pays d'art et d'histoire
- Restauration scolaire
- Questions diverses

Mme Nobécourt est nommée secrétaire de séance.

Avant de lancer l'ordre du jour, Mr le Maire demande aux membres présents de respecter une minute de silence pour rendre hommage à Mr Bernard Meunier membre du Conseil, décédé le 20 août dernier.

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Suite au décès de Mr Bernard Meunier et conformément à la loi, la place vacante de conseiller est attribuée au candidat suivant de la liste. Mr Vincent Voisin intègre donc le Conseil Municipal de Hombleux et il est déclaré installé à compter de ce jour.

Le poste de conseiller communautaire n'est pas remplacé, ce troisième poste n'étant acquis que suite à la fusion de nos communes et ce, jusqu'au prochain renouvellement municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2019

Mr Benoît Dupré demande que soit rajouté « à l'hectare », concernant l'estimation d'un terrain par Me Carpentier soit « entre 6400 et 7000€ HT /ha »

Le procès-verbal du 25 juin sera corrigé en ce sens.

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE :

➤ Salle Brohon :

La société en charge des travaux a réalisé l'étage et est maintenant bloquée suite au manque de financement de notre assureur.

Mr le Maire a pris contact avec Mr Colson des AMP, celui-ci semble faire trainer le dossier. Une rencontre à son bureau de Boves va être faite pour connaître la raison du blocage, car la salle n'est pas encore en cours de reconstruction, et le reste va s'arrêter faute de financement.

Ennedis a rebranché le compteur électrique depuis une semaine.

➤ Travaux à Grécourt :

Au début du mois, le Département n'avait pas donné de nouvelles, Mr le Maire a relancé leur service par l'intermédiaire de la Conseillère Départementale Françoise Raguenaux qui suit le dossier. Vendredi dernier, madame Cofinier a appelé pour dire que le dossier était complet et qu'il passerait à la commission d'octobre. A son avis, le dossier est positif pour un financement de 19k€ soit 25% du montant HT.

La question se pose de savoir quelle est la position du conseil sur le lancement des travaux car comme signalé lors d'un précédent conseil, la commune n'a pas donné l'avis de commencement des travaux sans avoir l'accord de subvention du département, celle-ci étant la seule aide escomptée. Il reste à voir le mode de financement de la commune.

➤ Rue du monument :

La mairie a reçu ce 12 septembre, le plan topographique du géomètre qui a signalé avoir beaucoup de retard.

Mr le Maire a pris aussitôt contact avec le cabinet AVIA en charge du dossier maîtrise d'œuvre, celui-ci confirme avoir bien anticipé le plan du géomètre et qu'il était prêt à présenter une esquisse du projet. Il signale avoir beaucoup de soucis car il apparaîtrait que certains éléments publics soient sur du privé. Un rendez-vous est noté ce jeudi à 15h en mairie pour présentation des plans, il est à rappeler que c'est une voie à sens unique.

➤ Publicité sur la RD930 :

Suite aux remarques des usagers de la route et la pétition qui a été adressée à la Mairie, et après contact avec les services de de l'agence routière du département, suite également au non-retour à l'envoi d'un courrier recommandé, les employés communaux ont retiré les panneaux intérieurs des pancartes et stocké ces deux affiches aux ateliers municipaux dans le but de faire bouger la société de publicité. Une action a aussi été entreprise par le département pour le retrait des supports dans le cadre du non-respect du code d'occupation du domaine public.

➤ Parc éolien des loups de Grécourt

Les travaux de fondation sont terminés, la voirie financée par le parc éolien, a été préparée pour la livraison des machines. Mr le Maire a adressé un mail à Madame Stalmarski et Mr Da Costa pour ce qui concerne la remise en état de la voirie de la grande rue et quelques défauts concernant les abords de la voirie refaite et des fossés, Mr le Maire souhaite une réunion de chantier le plus rapidement possible.

➤ Parc éolien Hombleux énergie de Bacquencourt

Mr le Maire a rencontré la chargée de mission pour ces travaux qui a précisé le retard lié au constructeur des machines, ce qui fait que les travaux d'implantation ne débiteront qu'à la fin du premier trimestre 2020, la location de base de vie débute en septembre.

➤ Parc éolien Hombleux 1

Infinivent était développeur et constructeur des 9 éoliennes en 2006 du parc situé sole du moulin de pain, ce parc a été divisé en deux depuis, l'un de 5 machines repris par Eurowatt et l'autre de 4

machines par Enersis, société reprise depuis par Kalista. Jeudi dernier, la commune a rencontré la société Eurowatt, qui a précisé que le contrat d'achat EDF d'une durée de 15 ans arrive bientôt à terme, les machines ont évoluées depuis la construction et la société Eurowatt a le projet de les remplacer par de plus puissantes (de 2.2 à 3 voir 4MW/H)

Les informations reçues sont que les nouvelles machines seront installées près de celles en place qui elles seront démontées en même temps. Une lettre d'information doit parvenir au secrétariat qui sera adressée également à chaque habitant. Les propriétaires des parcelles concernées seront quant à eux contactés directement par la société.

- Le poteau incendie défaillant à Grécourt a été remplacé la semaine dernière par Saur.
- La société LS incendie a effectué les contrôles de sécurité sur nos extincteurs et centrales d'évacuation, deux extincteurs avaient été percutés dans la salle des sports sans que la mairie n'en soit averti, par contre pas de trace sur place.

- Mr le Maire a repris contact avec la société Bodet concernant les travaux à l'église de Canisy, la société a rencontré un problème de livraison de pièces non-conformes, le réparateur a assuré intervenir dans la semaine du 14 au 18 octobre.

- Concernant la pose d'un transfo initialement prévu sur le parking du stade comme présenté lors d'un conseil précédent, la société Sopelec a rencontré Mr le Maire pour signaler qu'il serait posé le long de la RD930 à l'entrée de la société Vert-tige sans incidence pour la commune, le transfo sur le stade sera retiré et l'armoire d'éclairage public installée, ce transfo sera posé sur le nouveau.

BAIL DU DISPENSAIRE

L'ancien dispensaire face à la boulangerie a été mis en location par un bail à réhabilitation qui se termine en mars 2020. Arrivé à cette date, la collectivité reprend l'ensemble du bâtiment avec les locataires présents au moment du transfert. Plusieurs choix se poseront, certains devant être préparés avant l'échéance comme celui d'un nouvel opérateur pour la remise sous bail. Le choix fait par le CCAS en 2017 de prolonger le bail par l'Aprémis ne peut aboutir car cette société n'a plus la structure pour le faire ou plus simplement ne souhaite plus le faire.

Mr le Maire a profité d'une rencontre avec un autre bailleur pour lui demander les possibilités, il pense qu'il faut faire une étude de faisabilité sans engagement de la collectivité. Le dossier serait suivi par l'ANAH. Cette échéance tombe en plein renouvellement municipal, mais ce dossier passera obligatoirement par la reprise du bâtiment par la commune en 2020. A partir de ce moment là, la nouvelle équipe avisera en temps et en heure du choix qui sera le sien.

Pour information, le logement situé à l'étage n'est plus loué depuis 1 an.

BASE VIE ÉOLIEN HOMBLEUX ENERGIE

Lors de la dernière réunion, le conseil n'a pas accepté la proposition de Valorem qui était de 2000€ pour la mise à disposition d'un espace pour y faire leur base de vie pendant la construction des machines du parc. Le conseil a proposé 300€ par mois en précisant que la commune prenait en charge l'eau et l'électricité. Valorem a précisé qu'il était possible de faire affaire avec un privé mais après discussion, la proposition du conseil a été acceptée par la société qui a confirmé en plus, la prise en charge de l'aménagement floral de la place publique, avec la plantation d'arbres, suivant les devis qui leur ont été présentés pendant les débats. Pour ces deux derniers points, la mairie est en attente de leur mail pour indiquer à qui adresser les devis, Valorem ou Hombleux énergie. Malgré le retard indiqué pour la construction des machines, la société Valorem commence à payer la location à compter de la signature de la convention qui a eu lieu le 12 septembre mais les travaux d'aménagement de cette plate-forme « base vie » ne débiteront pas tout de suite.

FISCALITÉ ÉOLIENNE

Le dernier conseil communautaire a validé le mode de répartition de la fiscalité produite par les installations éolien sur le territoire de la CCES suivant le critère suivant :

La CCES touche le montant total du produit IFER, elle garde 20% puis distribue 30% partagé par les 41 communes de la CCES et reverse pour la commune d'accueil 50% du montant produit par les machines installées sur le territoire de la commune d'accueil.

Ce qui fait pour la commune de Hombleux, pour cette année, un montant de **59 143.29€** auquel s'ajoute la taxe de Grécourt de **3510.29€** soit **62 653.58€**

La somme devrait être perçue en octobre novembre, il y aura encore un ajustement suite à un second rôle concernant les éoliennes de Languevoisin qui n'ont pas encore été touché par la CCES. Les membres du bureau ont validé de verser ce que la CCE avait déjà encaissé pour éviter de faire comme l'année dernière, situation qui a posé problème de ne toucher qu'en 2019 une somme due en 2018. Le compte administratif de notre commune était par conséquent fortement en baisse.

A noter que la loi de finance 2019 a pris en compte que certaines com des com gardaient la totalité de l'IFER pour elles, alors pour éviter que les communes soient perdantes, la loi indique maintenant qu'un minimum de 20% soit attribué directement par l'état aux communes d'accueil.

En touchant 31 800€ au lieu de 59 000 € la commune serait perdante.

A espérer que la CCES garde son mode de répartition, ce qui ferait à terme un montant de près de 120 000€ par an avec les deux nouveaux parcs Grécourt et Hombleux, sans compter l'augmentation en prévision des deux anciens parcs.

COLIS DES AINÉS

Le CCAS prenait en charge les colis de fin d'année pour les anciens âgés de plus de 62ans, Le CCAS n'existant plus, Mr le Maire sollicite le conseil pour savoir si cette action peut être continuée dans le même style.

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------------|---------------|-------------------|
| 15+4 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de continuer l'octroi des colis aux aînés.

Il ya 154 femmes et 107 hommes soit 261 personnes qui bénéficient d'un colis.

Plusieurs colis sont en présentation, soit des colis individuels soit des colis pour les couples ; Les membres optent à l'unanimité pour des colis individuels.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Chaque année, la commune prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS), la compétence a été transmise par la loi à la CCES à compter du 1^{er} janvier 2019. Un tableau retraçant les informations essentielles est présenté aux membres.

| | | 2017 | 2018 |
|--|-------------------|----------|----------|
| Prix TTC du service assainissement collectif pour 120m3 | en m3 | 4,89 | 4,85 |
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées | de 0 à 120 points | 95 | 93 |
| Longueur de réseaux de collectes eaux usées hors eau pluviale | en km | 13,115 | 13,108 |
| Longueur de réseaux de collectes eaux usées avec eau pluviale | en km | 17,137 | 17,128 |
| Nombre de branchements desservis | | 465 | 461 |
| Nombre d'habitants desservis | | 1090 | 1090 |
| volume facturé | en m3 | 29733 | 32 739 |
| Chiffre d'affaire facturé | TTC | 173 439 | 183 922 |
| montant des impayés | en € | 4 500,52 | 2 585,19 |
| montant des abandons de créances | en € | 0 | 43,9 |
| Contrôles réglementaires (maintenance) | | 5 | 6 |

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le rapport annuel de l'assainissement.

RAPPORT ANNUEL DE L'EAU POTABLE

Ce rapport appelé RPQS (rapport prix et qualité du service) a été présenté au conseil du SIAEP Eppeville/Esmery-Hallon qui a été approuvé par ses membres.

Il doit être présenté maintenant au conseil municipal.

Le rapport concerne les communes de Hombleux, Grécourt, Buverchy et Esmery-Hallon, il est composé de 863 branchements

Le volume prélevé est de 77 893 m³,

Le volume consommé est de 64 342 m³

Le rendement est de 82.97%

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le rapport annuel de l'eau potable.

ROUTE D'ARTAGNAN

La FFE (Fédération Française d'Equitation) demande l'ouverture d'une route Européenne d'Artagnan qui reliera Lupiac en Gascogne (lieu de naissance du personnage) et Maastricht où il trouva la mort. Le tracé, emprunté également par les vélos et les randonneurs, s'étend sur près de 4 000 km de chemins balisés, répartis sur six routes, avec deux axes via Paris et la Bourgogne et des extensions dans cinq pays limitrophes. Ce tracé traverse la Somme et particulièrement la commune de Hombleux, sur la section de Grécourt.

Il est demandé de délibérer sur l'approbation du passage de chevaux sur la commune sur la portion d'itinéraire emprunté, afin d'obtenir l'accord pour inscrire cette route au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Promenades et de Randonnées).

| Pour | Contre | Abstention |
|---------------------|---------------|-------------------|
| 15+4pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent l'ouverture de la route d'Artagnan.

STATUTS DE LA FDE

Par délibération en date du 25 janvier 2019, le comité syndical de la FDE a approuvé un projet de modification de leurs statuts.

Ces statuts modifiés prévoient :

- la révision du périmètre des secteurs intercommunaux
- La création de nouvelles compétences
- Une mise à jour avec les évolutions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- la possibilité aux intercommunalités à fiscalité propre d'adhérer à la fédération

En application de l'article 5211-20 du CGCT, la commune a trois mois pour se prononcer sur l'acceptation de cette modification.

Ce qui change : 16 secteurs au lieu de 17

La représentativité : 1 délégué en mars 2020 au lieu de 2 pour 10 000 habitants)

Mr le Maire demande aux membres d'approuver le changement des statuts

| Pour | Contre | Abstention |
|---------------------|---------------|-------------------|
| 15+4pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le changement des statuts de la FDE.

ADRESSAGE POSTAL

Les services postaux ont contacté la mairie suite à des conflits d'adresses sur la commune, comme des rues homonymes (grande rue, rue de l'église...) également des similitudes de noms (ferme du calvaire, rue du calvaire) une rue avec un nom qui ne correspond pas (rue aux ânes).

Il est apparu également des problèmes d'adressage pour la venue prochaine de la fibre, elle va rencontrer le problème d'extension d'adressage comme les bis, ter, quatre ou A,B,C comme la rue de Nesle ou la RD930... en précisant aussi les risques pour les services d'aide ou de secours pour leurs interventions.

Au vu de ces remontées, les services d'adressage postaux de Lille proposent un audit sur le territoire.

Cet audit se chiffre à 900 €

Mr le Maire propose d'attendre pour lancer l'audit et de lister toutes les anomalies afin que la commune y remédie par elle-même.

| Pour | Contre | Abstention |
|---------------|--------|------------|
| 15+4 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent la proposition de Mr le maire et demandent l'installation d'un panneau au lieu-dit « ferme du calvaire »

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le PETR Cœur des Hauts de France est candidat au label Pays d'art et d'histoire.

Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPAH au côté de 15 autres territoires labellisés des Hauts de France. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'affirmer son soutien de labellisation du territoire Pays d'Art et d'Histoire engagée par le PETR.

Mr le Maire demande aux membres leurs accords pour que le PETR soit candidat à ce label.

| Pour | Contre | Abstention |
|---------------|--------|------------|
| 15+4 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur soutien à la candidature du PETR

RESTAURATION SCOLAIRE

La société La Normandie a augmenté ses prix de 2.41% des plats fournis à compter du 1^{er} septembre 2019, ce qui porte le coût d'achat du repas maternel de 2.43 à 2.4906 € et le repas primaire de 2.55 à 2.6156 € soit +6cts.

Pour information, 36 semaines de 4 jours avec une moyenne de 45 repas par jour fait 6480 repas avec une augmentation de 6cts = 388.80 € de perte.

Coût du ticket de cantine 3.80 € si on l'augmente à 3.90 € cela fait + 648 €.

Mr le maire demande aux membres s'ils veulent augmenter le tarif des tickets de cantine.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|---------------|------------|
| 0 | 15+4 pouvoirs | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil refusent d'augmenter le prix du ticket de cantine.

QUESTIONS DIVERSES :

Voirie : Etat d'avancement des travaux de voirie, notamment la rue du monument (Canisy) qui devient de plus en plus dangereuse les travaux sont pourtant prévus de longue date mais rien ne se passe.

Cette question soulève une nouvelle fois le problème de l'entretien général des voiries qui se dégradent de plus en plus, et qui, si les travaux de remise en état réguliers ne sont pas effectués, nécessiteront à terme de gros investissements.

- Monsieur le Maire précise que cette voirie a subi un désordre important suite aux travaux d'assainissement collectif, il faut attendre une certaine stabilisation avant d'effectuer des travaux, le dossier de remise en état est en cours, on rencontre un problème de terrain privé qui longe cette voirie. Un contact avec le propriétaire est en cours.
- la rue principale de Bacquencourt a attendu une dizaine d'année avant sa réfection totale.

Cimetière : Le mur du cimetière de Canisy se dégrade de plus en plus et menace de tomber sur les sépultures d'où l'inquiétude de certaines familles qui demandent si des travaux sont programmés avant l'hiver ?

→ ADI80 est déjà intervenu pour refaire le mur. Mr le Maire se rendra sur place pour vérifier l'état.

La société Depower est intervenue dans la commune de Canisy fin août, Les administrés souhaitent savoir pour quelles raisons certaines rues et talus n'ont pas été débroussaillés (exemple, rue des Hardines le talus à l'entrée de Canisy...) ?

→ Un agent communal y sera envoyé.

Les ouvertures et fermetures du barrage à Canisy ne semblent plus sécurisées sous cadenas gérés par des personnes responsables attirées. Ainsi, les manipulations laissées en libre accès se font au bon gré de certains habitants en fonction des mouvements d'eau de la « Vieille Somme » ce qui suscite des réactions d'autres citoyens. Peut-on avoir des explications ?

→ Ces manœuvres étaient gérées par les jardiniers des Hardines et aussi, suivant la demande, venant d'Esmery-Hallon pour maintenir un niveau constant dans le lit de la rivière. Depuis, c'est ouvert et fermé par des riverains malgré la mise en place d'un déversoir, dans le but d'éviter un débordement dans les jardins, à voir s'il est possible d'installer une caméra ou d'y mettre un blocage plus sûr.

A la demande de pêcheurs, le pont qui traverse la « vieille Somme » pour accéder au canal à Canisy, pourrait-il être remis en état pour leur sécurité ainsi que celle des promeneurs.

→ Mr le Maire va se renseigner si ADI 80 peut prendre en charge la rénovation.

Qu'en est-il du dossier assurance suite au problème survenu en 2018 sur la voiture d'une administrée de la rue du monument ?

→ Mr le Maire va rencontrer l'assureur à Boves pour débloquer le dossier.

Lors du conseil municipal du 26 juin dernier, il était prévu que Mr le Maire porte plainte pour diffamation contre 1 mère de famille ayant en février 2019, déposé plainte pour mise en danger des enfants de l'école.

Des parents ayant des enfants scolarisés à l'école cette année, demandent les conclusions de ce dépôt de plainte. Aucune communication n'a été faite depuis juin.

→ Mr le Maire ne peut faire aucun commentaire car le dossier est toujours en cours.

Mr Van Moorleghem demande ce qu'il en est pour l'achat de son terrain à Grécourt qui avait été discuté lors d'un précédent conseil ?

→ Les riverains ont été contactés, 1 réponse négative est revenue au secrétariat. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Mr Voisin demande s'il est possible d'installer des caméras vidéo aux entrées d'Hombleux comme d'autres communes l'ont fait ?

→ Un dossier préfectoral doit être monté pour ce genre d'installation, Mr le Maire va se rapprocher des communes voisines qui l'ont mis en place et analyser les coûts à supporter.

Un administré demande que le règlement de la commune soit distribué aux nouveaux habitants surtout en ce qui concerne les feux de jardin.

→ Monsieur le Maire précise que l'arrêté préfectoral interdit totalement ce genre de feux de jardin, une certaine tolérance avait été mise en place dans la commune, ce qui est totalement illégal. Devant le non-respect des dates d'autorisation et des situations mises dans les recommandations, cette tolérance ne pourra pas être maintenue.

INFORMATIONS :

Les papillons blancs lance leur campagne de vente de brioches du 7 au 13 octobre 2019.

L'association ADMR a envoyé un courrier de remerciement suite à la subvention qui leur a été accordée.

Le comité des fêtes de Hombleux a annulé plusieurs de ses animations depuis le début de ce second semestre, entre autre le Noël des enfants, et le repas du 31 décembre.

Mr le Maire va rencontrer la Présidente de l'association pour avoir des explications.

L'association des amis de l'école ne donnent aucun signe de vie, Mr le Maire précise qu'il faut attendre leur assemblée générale avant toutes remarques.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h10.